Quels sont les avantages liés au statut de client protégé?

Notre réponse

Le principal avantage associé au statut de client protégé est l'**octroi du tarif social**. Ce tarif garantit aux clients protégés une facturation en électricité ou en gaz à un tarif systématiquement plus bas que n'importe quelle offre commerciale.

Pour plus d'informations sur le tarif social, consultez notre fiche "Qu'est-ce que le tarif social?"

Les clients protégés bénéficient également d'**autres mesures**, notamment en cas de difficultés de paiement :

- Le placement d'un **compteur à budget** est toujours **gratuit.**
- **En électricité**, les clients protégés sous compteur à budget peuvent demander l'activation d'une fourniture minimale garantie au CPAS s'ils ne parviennent pas à recharger leur compteur.
- **En gaz**, les clients protégés sous compteur à budget peuvent demander à leur gestionnaire de réseau de distribution (GRD) des cartes d'alimentation (ou une aide équivalente) pour continuer à être alimentés en gaz durant la période hivernale s'ils ne parviennent pas recharger leur compteur.

Pour plus d'informations sur le compteur à budget, consultez notre rubrique "Compteur à budget".

Pour plus d'informations sur la fourniture minimale garantie en cas de compteur à budget, consultez notre rubrique :"Je suis client protégé et j'ai un compteur à budget en électricité".

Pour plus d'informations sur l'aide en fourniture de gaz pendant la période hivernale en cas de compteur à budget, consultez notre rubrique : "Je suis client protégé et j'ai un compteur à budget en gaz".

Références légales

- Article 15/10 de la Loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations
- Article 20 de la Loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité
- Articles 33 et suivants du Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité
- Articles 31bis et suivants du Décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz

Documents type

Date de mise à jour: Mardi 04/01/22